

Image not found or type unknown



Paieement de prestation à la ram province

Par **champi**, le **13/01/2009** à **20:49**

Je suis retraité d'une administration public, (EDF). J'ai ouvert un cabinet de formation et la RAM me demande de payer des émoluments sans pouvoir bénéficier d'aucunes prestation du fait que je bénéficie déjà d'une protection sociale. Cela est-il normal? J'ai une carte vitale émanant de mon ancienne mutuelle que je continue à payer en tant que retraité, mais j'ai l'impression que je donne de l'argent pour rien, surtout pas pour ma protection? Pouvez-vous me donner la marche à suivre , ai-je un recours ou cela est-il du fait de la loi. Merci à vous.